

Service Hygiène et Sécurité

Lettre de commande

Collectivité / Etablissement public :

.....
Nom de l'assistant / conseiller de prévention :

.....
Nombre total d'agents :

.....
Nombre total d'établissements recevant du public (ERP), installations ouvertes au public (IOP) :

.....
Téléphone :

.....
Adresse électronique :

.....
Nom et fonction de la personne à contacter :

.....
Horaires des permanences :

La collectivité / l'établissement public mentionné(e) ci-dessus sollicite un conseiller de prévention / ACFI du Centre de Gestion de la Meuse pour assurer les missions suivantes (cocher les missions souhaitées) :

Réalisation du Document unique

- Participer au comité de pilotage et au groupe de travail,
- Participer au Comité d'Hygiène et de Sécurité,
- Informer et sensibiliser les élus et agents sur la procédure,
- Elaborer le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DU) : visites de terrain, rédaction et hiérarchisation des risques,
- Organiser la restitution,

Réaliser le dossier de demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention (FNP).

Suivi et mise à jour de la démarche de prévention

- Mise à jour du Document Unique
- Elaboration et participation à la rédaction du programme annuel de prévention
- Suivi des actions correctives à mettre en place

Accompagnement dans une démarche globale de prévention

- Aide au choix des EPI (possibilité de réaliser des achats groupés)
- Mise en place de comités de pilotage en matière de santé au travail
- Elaboration de tableaux de bord de suivi de la sécurité (formations, bâtiments, équipements de travail, EPI...)
- Analyse des accidents de service et maladies professionnelles en partenariat avec le CT / CHSCT
- Promouvoir et animer la prévention dans la collectivité ou l'établissement auprès de l'encadrement et tous les agents
- Cordonner et être en liaison avec les différentes instances de prévention de la collectivité et le CDG
- Collaborer avec votre collectivité/établissement public lors de l'intervention des entreprises extérieures (inspection commune préalable, aide à la rédaction du plan de prévention, ...)

Intervention d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI)

- Inspections des services/bâtiments
- Elaboration d'un rapport d'inspection

- Présence au CHSCT avec voix consultative

Les missions pourront être étendues, sur demande, à d'autres champs de compétence en fonction des besoins de la collectivité.

Fait à , le

Le Maire, le Président